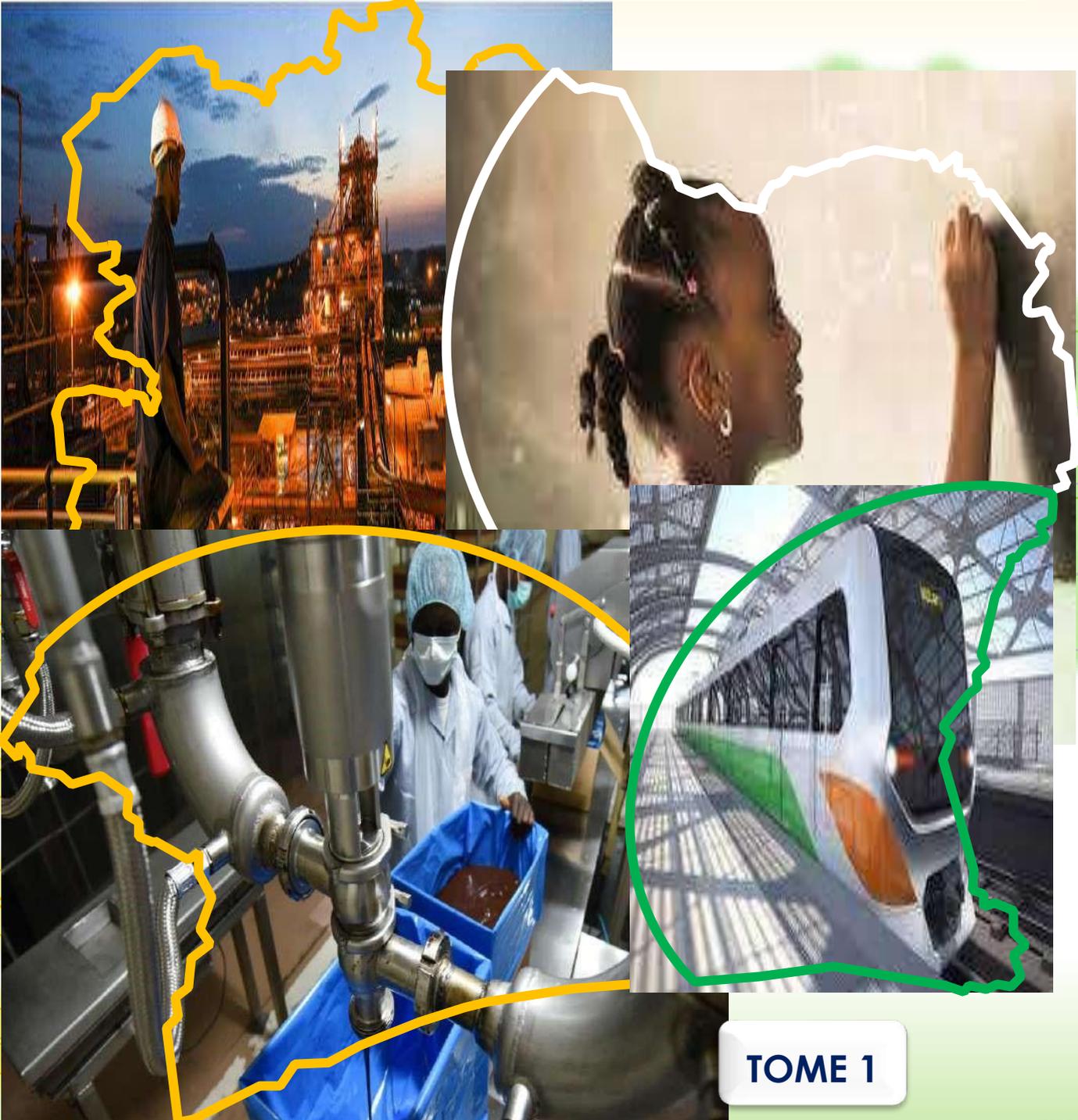


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



TOME 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

IV.6 Energie

585. A l'instar du secteur des hydrocarbures, le Gouvernement ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire l'un des premiers marchés énergétiques en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030. Pour concrétiser cette vision, plusieurs réformes sectorielles ont été menées sur la période 2016-2020.
586. Parmi celles-ci figurent : (i) l'adoption d'un nouveau code de l'électricité ; (ii) l'adoption du décret n°2011-472 du 21 décembre 2011 portant création de la société d'Etat dénommée Energies de Côte d'Ivoire, qui étend l'objet de CI-ENERGIES notamment à la conversion de toutes les sources d'énergie en énergie électrique et la cession à titre onéreux de l'énergie électrique ainsi produite ; (iii) l'adoption du décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 qui crée un nouvel organe de régulation du secteur de l'électricité dénommé ANARE-CI investi de pouvoirs plus étendus de décision, d'injonction, d'enquête et de sanction et ; (iv) l'institution par décret n°2016-1131 du 21 décembre 2016 du Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME).
587. S'agissant du FONAME, de façon approfondie, Il sert à financer entre autres les investissements liés à l'efficacité énergétique dans le bâtiment (résidentiel et secteur tertiaire), l'industrie et le transport. En effet, les textes réglementaires relatifs aux exigences d'efficacité énergétique dans le bâtiment et aux audits énergétiques obligatoires imposent aux bâtiments et établissements assujettis de réaliser des investissements afin d'être aux normes en matière d'efficacité énergétique. Il a pour rôle de préparer les décisions du comité de gestion, suivre leur exécution, instruire les dossiers de demande de visas relatifs à la conformité des projets de construction de bâtiments aux exigences d'efficacité énergétique, suivre le système national d'audit énergétique obligatoire et contribuer au contrôle des obligations d'étiquetage énergétique des lampes, des climatiseurs, des réfrigérateurs et des congélateurs.
588. Grâce aux efforts de l'Etat en matière de renforcement du cadre de Gouvernance, des progrès ont été observés aussi bien au niveau de l'extension du potentiel de production à travers des investissements massifs, qu'au niveau de l'équilibre financier du secteur. Pour ce qui est du volet infrastructurel de production, la production brute d'électricité est passée de 10 077,90 Gigawattheures (GWh) dont 84,83 % issue du thermique et 15,17 % de l'hydraulique en 2016 à 10 613,13 Gigawattheures (GWh) dont 67,2 % issue du thermique et 32,8 % de l'hydraulique en 2019.
589. De plus, le parc de production constitué de sept (7) barrages hydroélectriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo, Fayé et Soubré) et de quatre (4) centrales thermiques (Vridi 1, CIPREL, AZITO et AGGREKO) a vu sa capacité de production en électricité passée de 1 409 mégawatts (MW) en 2011 à 1924 MW en 2015, puis à 2 229 MW à fin 2019, dont 879 MW pour les centrales hydrauliques et 1 350 MW pour les centrales thermiques, soit une croissance 36,78% sur la période.
590. Dans le même élan, la poursuite du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) sur toute l'étendue du territoire national a permis l'électrification de 3 041 localités rurales de 2012 à 2019, faisant subséquemment passer le nombre de localités électrifiées de 2 818 en 2011 à 5 859 à fin 2019. Aussi, le taux de couverture s'est accru de 33% en 2011 à 69% à fin 2019. Quant au taux d'accès à l'électricité, les statistiques du secteur indiquent que 94% de la population totale du pays vit dans des localités électrifiées avec un taux de ménages abonnés à l'électricité de 52% en 2019. A la faveur de l'opérationnalisation du Programme Electricité Pour Tous (PEPT), ce sont 734 272 branchements qui ont été réalisés de 2014 à 2019.
591. Le renforcement des infrastructures de transport et de distribution a permis au secteur de disposer en 2019 de 22 523 km de lignes basse tension (BT), de 25 432 km de lignes moyenne tension (MT) et de 6 062 km de lignes haute tension (HT) contre respectivement 21 165 km de lignes BT, 24 534 km de

lignes MT et 5 453 km de lignes HT en 2018. Ces chiffres montrent de réels progrès dans le secteur depuis 2012. En effet, à cette date le pays disposait de 17 196 km de lignes basse tension (BT), 20 026 km de lignes moyenne tension (MT) et 4 615 km de lignes haute tension (HT).

592. Avec la mise en œuvre du Projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau Electrique de Côte d'Ivoire (PRODERCI), le rendement global du système électrique s'est considérablement amélioré et est passé de 77,1 % en 2013 à 83 % en 2019. L'achèvement du projet de renforcement du corridor nord dont l'objectif est de renforcer l'alimentation en électricité de la zone Centre et Nord de la Côte d'Ivoire tout en favorisant une meilleure conservation de l'énergie et le transport vers les pays voisins permettra d'obtenir un meilleur rendement. Ces investissements massifs ont permis de réduire le temps moyen de coupure d'électricité qui est passé de 40 h 02 mn en 2014 à 18 h 34 mn en 2019.
593. En sus, la construction d'un nouveau dispatching national à Yamoussoukro lancée en 2016 dans le cadre du Programme ENERGOS et financé par l'Union Européenne et la Banque Européenne d'Investissement est en phase d'achèvement. Des études sont en cours pour le lancement du projet de construction d'un nouveau dispatching à Abidjan, avec un financement de l'Agence Française de Développement.
594. Ces réalisations ont permis à la Côte d'Ivoire d'établir une interconnexion avec le Ghana, le Mali, le Burkina Faso et le Libéria. En 2019, le pays a exporté 1 176,98 GWh d'énergie, dont 609 GWh vers le Mali, 505,6 GWh vers le Burkina Faso, 49,18 GWh vers le Ghana et 13,2 GWh vers le Libéria. Ce volume est en hausse de 9,07% par rapport à l'année précédente qui était de 1079,1 GWh. Ainsi, de 2012 et 2019 le volume des exportations d'énergie a augmenté de 9,83% par rapport à celui de 2012 qui était estimé à 610,5 GWh.
595. En matière d'énergies renouvelables, les évaluations menées dans le cadre de la Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PSDEREE) a montré que la Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel, constitué par la petite hydroélectricité, l'énergie solaire et la biomasse. Quant à l'énergie éolienne, son potentiel est en cours d'évaluation en vue de sa valorisation.
596. Toutefois, la production d'électricité de source thermique a nécessité l'achat de combustible évalué à 196,137 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 20,38 % par rapport à 2018.
597. L'énergie de cuisson reste dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) qui est utilisé par plus de 70% des ménages, suivi par le gaz butane, lui-même utilisé par 20% des ménages. L'utilisation de l'électricité et des énergies alternatives pour la cuisson demeure très faible. Il est estimé que 11 millions de m³ de bois sont prélevés annuellement pour le bois de feu et la production de charbon de bois. Une proportion de 47% des ménages urbains utilisent le charbon de bois contre 4% des ménages ruraux. La tendance se renverse pour le bois de feu utilisé par 95% des ménages ruraux contre 35% des ménages urbains.
598. Le secteur de l'électricité reste encore marqué par des difficultés : (i) un parc de production à dominance thermique avec plus de 60% et une faible part des énergies renouvelables ; (ii) des pertes techniques et non techniques encore élevées ; (iii) des coûts de production d'énergie relativement élevés ; (iv) la non-sécurisation des paiements des échanges transfrontaliers ; (v) une forte progression de la demande historique ainsi qu'une croissance des exports et ; (vi) un taux de desserte encore faible.
599. En matière d'efficacité énergétique, deux problèmes sont identifiés, notamment la déperdition énergétique inhérente à l'utilisation de la biomasse comme principale source d'énergie (60%) et le gaspillage d'énergie observé dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'éclairage public.
600. Les principales causes qui freinent le développement du secteur de l'énergie peuvent se résumer aux points suivants : (i) le coût encore élevé des équipements de production des énergies renouvelables

ainsi que des combustibles utilisés dans la production d'énergie ; (ii) la faible amélioration du mix pour la sécurisation (EnR/Charbon) de la production et ; (iii) les problèmes de recouvrement des créances des ventes à l'export.

601. Les principaux défis qui se présentent au secteur de l'énergie sont : (i) l'atteinte de l'accès universel à l'électricité ; (ii) l'amélioration de la qualité de service et la garantie de la sécurité énergétique ; (iii) l'intensification de la lutte contre la fraude sur l'électricité ; (iv) la définition d'une stratégie du marché national de l'énergie en tenant compte du contexte régional ; (v) le renforcement des capacités des acteurs publics et privés par la formation et le perfectionnement des ingénieurs et techniciens aux métiers de l'électricité et ; (vi) la prise en compte des contraintes et préoccupations environnementales dans la réalisation de projets énergétiques.